

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

117 Sciences de la terre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation et gestion de projets d'étude du sous-sol.
- Identification et interprétation des objets géologiques, en utilisant les techniques de base telles que les levés de terrain, la cartographie
- Réalisation d'analyses de sols et d'eau
- Réalisation d'acquisitions de mesures géophysiques de base en sismique, radar géologique, magnétisme et gravimétrie, et exploitation des bases des données acquises
- Intégration de l'imagerie satellitaire et la télédétection pour compléter les observations de terrain.
- Recherche, collecte, exploitation d'une documentation scientifique en français et en anglais.

- Utilisation des outils informatiques nécessaires à l'exploitation des données géologiques, géophysiques et géochimiques ainsi que les outils bureautiques liés aux technologies de l'information et de la communication.

- Mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de minéralogie, pétrologie, sédimentologie, pétrographie, géophysique, géotechnique et paléontologie pour traiter une problématique du domaine ou analyser un document de recherche ou de présentation.
- Identifier et caractériser les objets géologiques à toutes échelles pour :
 - en analyser les origines et l'activité présente éventuelle ;
 - en déduire des applications (ressources, risques, environnement, aménagement...).
- Identifier et mener en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale.
- Utiliser les appareillages scientifiques de terrain et de laboratoire pour : repérer et reconnaître des formations géologiques et des roches, cartographier, prélever des échantillons et les analyser.
- Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation.
- Valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux et apprécier ses limites de validité.
- Identifier les sources d'erreur pour calculer l'incertitude sur un résultat expérimental.
- Manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques.
- Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique.

- Mobiliser les concepts et les outils des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences de la vie et de l'informatique dans le cadre des problématiques des sciences de la Terre.
- Identifier les réglementations spécifiques et mettre en œuvre les principales mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Comprendre au moins une langue étrangère et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- B : Industries extractives
- C : Industrie manufacturière
- E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Chargé d'études techniques du sous-sol
- Technicien supérieur, au sein d'un bureau d'étude ou au sein d'un groupe industriel

- Géologue ou géophysicien expert en profession libérale.

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1105 : Études géologiques

F1203 : Direction et ingénierie d'exploitation de gisements et de carrières

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux

			<p>enseignements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est

			sollicitée.
		OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie			X
Accessible en Polynésie Française			X
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS		ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX	

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Université de Franche-Comté (Besançon) : arrêté du 04/11/2014

Université de Bordeaux : arrêté du 19/11/2014

Université de Bretagne Occidentale (Brest, UBO) : arrêté du 16/09/2014

Université de Caen Basse Normandie (Caen) : arrêté du 08/09/2014

Université de Cergy-Pontoise : arrêté du 20/10/2014

Université de Savoie Mont Blanc (Chambery) : arrêté du 23/10/2014

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) : arrêté du 09/09/2014

Université de Bourgogne (Dijon) : arrêté du 17/10/2014

Université Joseph Fourier (Grenoble 1) : arrêté du 02/09/2014

Université de La Réunion : arrêté du 18/09/2014

Université de La Rochelle : arrêté du 17/10/2014

Université du Maine (Le Mans) : arrêté du 01/09/2014

Université Lille 1 : arrêté du 23/04/2015

Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014

Université Claude Bernard (Lyon 1) : arrêté du 17/09/2014

Université de Montpellier (Montpellier 2) : arrêté du 10/11/2014

Université Nice Sophia Antipolis : arrêté du 29/12/2014

Université d'Orléans : arrêté du 02/09/2014

Université Paris Sud (Paris 11) : arrêté du 09/09/2014

Université Pierre et Marie Curie (UPMC, Paris 6) : arrêté du 15/09/2015

Université Paris Diderot (Paris 7) : arrêté du 11/09/2014

Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau) : arrêté du 25/11/2014

Université de Poitiers : arrêté du 17/10/2014

Université de Rennes 1 : arrêté du 01/12/2014

Université Jean Monnet (Saint Etienne) : arrêté du 04/11/2014

Université de Strasbourg (UNISTRA) : arrêté du 30/09/2014

Université Paul Sabatier (Toulouse 3) : arrêté du 01/10/2014

Université François Rabelais (Tours) : arrêté du 02/09/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : articles L 613-3 et **L 613-4**

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Université de Franche-Comté](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale](#)

[Université de Caen Basse Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Savoie Mont Blanc](#)

[Université Blaise Pascal](#)

[Université de Bourgogne](#)

[Université Joseph Fourier](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université du Maine](#)

[Université Lille 1](#)

[Université Claude Bernard](#)

Université de Montpellier

Université d'Orléans

Université Paris Sud

Université Pierre et Marie Curie

Université Paris Diderot

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Université de Poitiers

Université de Rennes 1

Université Jean Monnet

Université François Rabelais

Université Nice Sophia Antipolis

Université de Lorraine

Université de Strasbourg

Université Paul Sabatier

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :